



ECOLE PRIVEE LES « FLORIANES »
COCODY ANGRE-CHÂTEAU
BP 460 CIDEX 3 ABIDJAN
Tél: 42 78 78 01 / 04 777 21
SITE WEB: www.lesflorianes.net
Email: coflorianes@yahoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Cet extrait de règlement intérieur permettra aux élèves et aux parents de mieux connaître le fonctionnement général de l'établissement.

TITRE 1 : HORAIRE ET FONCTIONNEMENT

PRIMAIRE ET COLLEGE :

Matin : 7 h 30 mn à 12h 00 mn
Pause : 12 h00 mn à 13 h 00 mn
Après –midi : 13 h 00 mn à 15 h 00 mn

MATERNELLE :

Matin : 8 h 00 mn à 12 h 00 mn
Pause : 12 h00 mn à 13 h 00 mn
Après –midi : 13 h 00 mn à 14h 30 mn

SECRETARIAT :

Matin : 7 h 15 mn à 12h 00 mn
Pause : 12 h00 mn à 12 h 45 mn
Après –midi : 12 h 45 mn à 17 h 00 mn.

Le secrétariat sera ouvert du Lundi au Vendredi.

L'école reçoit les enfants **30 mn avant l'heure d'entrée**. Elle se désengage de tout incident qui surviendrait **30 mn après les horaires de sortie**.

Les jours de cours sont : **LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI** pour le primaire la maternelle et le collège.

- Toute absence doit être justifiée, tout élève en retard de 15 mn après l'heure d'entrée doit se munir d'un billet d'entrée signé par le Directeur de l'établissement.
- Tout élève malade doit produire un certificat médical dès sa reprise des cours.

TITRE 2 : TENUES

MATERNELLE : La tenue à petits carreaux orange et blanc pour les garçons et les filles.

Les chaussures fermées sont les seules autorisées.

PRIMAIRE :

les garçons : La tenue kaki.

les filles : la robe à carreaux bleus et blancs, il est interdit de porter des jupes, des corsages, des pantalons.

COLLEGE

1. Filles

- Jupe paysanne bleu marine elle doit couvrir les genoux (pas de jeans)
- Chemisier blanc à manches courtes ou longues.
- Chaussures attachées ou sandalettes à l'exclusion des samaras.

2. Garçons

- Ensemble kaki (pantalon à bas *supérieur* à 15 cm) à l'exclusion des jeans
- Chemise, tee-shirt ou polo kaki à l'effigie de l'école.
- Chaussures attachées, fermées ou sandalettes à l'exclusion des samaras.

En cas de tenue non réglementaire, l'élève ne sera pas admis en classes.

Le port de casquettes, des insignes et des objets de valeur (bijoux, bracelets) ainsi que des boucles d'oreilles pour garçons est interdit.